



L'info pour agir au quotidien

# Des millions de personnes sont en difficulté économique. Il existe des solutions pour s'en sortir.

D'intérêt général, l'association **debout** s'est fixé pour mission de donner des solutions simples, lisibles et utiles qui permettent à chacun de faire face aux difficultés du quotidien, d'acquérir la confiance et l'autonomie nécessaires pour trouver sa place et rebondir



**9,3 millions**

de français vivent sous le seuil de pauvreté



**3,4 millions**

de ménages sont en situation de précarité énergétique



**2 millions**

de personnes ont recours à l'aide alimentaire



**4 millions**

de personnes souffrent de mal logement

**Plus d'un français sur 2 craint de connaître une situation de pauvreté et plus de 6 enfants sur 10 ont peur de devenir pauvres**

**DONNONS-LEUR L'INFO QU'IL LEUR FAUT !**

## Merci de nous aider à les aider !

Remplissez et renvoyez ce bulletin accompagné de votre chèque ou faites un don par carte bancaire sur [debout.fr](http://debout.fr)

NOM \* .....

PRÉNOM \* .....

ADRESSE \* .....

VILLE \* .....

CODE POSTAL \* .....

EMAIL \* .....

Vous adressez mail nous permet de vous adresser votre reçu fiscal

DATE \* .....

SIGNATURE \*

Votre don est déductible de vos impôts <sup>(1)</sup>

**20 €** coût réel pour vous 6,80 €     **90 €** coût réel pour vous 30,60 €

**50 €** coût réel pour vous 17 €     **120 €** coût réel pour vous 40,80 €

**autre montant** .....

je souhaite obtenir un reçu fiscal pour le joindre à ma prochaine déclaration de revenus (pour les dons de 20 € et plus).

J'envoie mon chèque à l'ordre de l'association **debout**, accompagné de ce bulletin de don dûment rempli (2) et signé, à l'adresse suivante :

**Association debout, 1 allée de la fontaine, 92320 Chatillon.**

<sup>(1)</sup> Si vous êtes imposable, votre don est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (art. 200 CGI). Autrement dit, un don de 20 € ne vous coûte réellement que 6,80 €, un don de 50 € que 17 €, etc. Vous recevrez un reçu fiscal, preuve de votre don, à conserver pour le montrer à l'administration fiscale si elle le demande.

<sup>(2)</sup> Les informations recueillies sont indispensables au traitement de votre don. Elles sont enregistrées dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vous bénéficiez, sur simple justification de votre identité, d'un droit d'accès, de regard et de rectification, sur toutes les informations vous concernant contenues dans nos fichiers.



Association d'intérêt général (loi 1901)  
[contact@debout.fr](mailto:contact@debout.fr)

\* Champs obligatoires <sup>(1)</sup>. Merci de remplir lisiblement en lettres capitales.